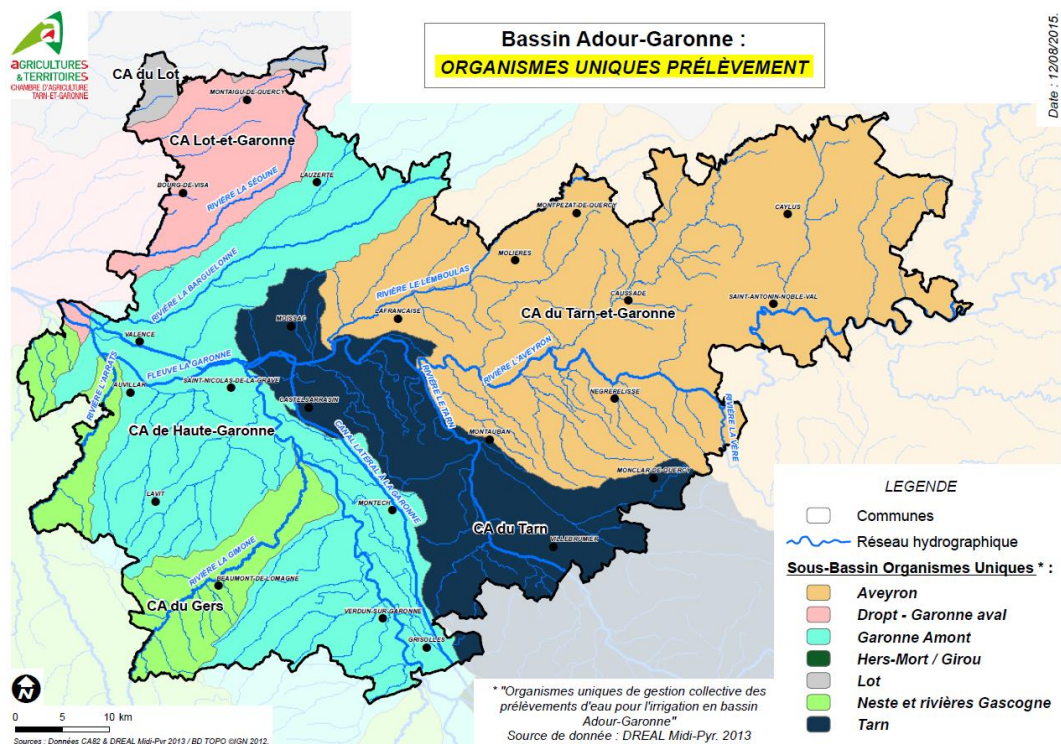


Ouverture de la campagne d'irrigation 2023 – 2024

La préparation de la saison d'irrigation été 2023 et hiver 2023 – 2024 a débuté, et avec elle le renouvellement des demandes de volumes prélevables. Pour l'ensemble des Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC) concernés, le courrier de renouvellement des demandes de volume a été envoyé. Si vous ne l'avez pas encore reçu, veuillez contacter l'organisme unique de votre secteur.

Trouver son organisme unique



Le territoire du Tarn-et-Garonne est découpé entre 6 OUGC différents. L'OUGC dont vous dépendez est indiqué sur la carte ci-dessus, ou en vous référant au formulaire de l'année dernière.

Pour les nouveaux préleveurs

Si vous n'avez jamais prélevé ou si vous souhaitez créer un point dans un OUGC différent de celui de vos points d'origine, il faut vous faire connaître auprès de l'OUGC de votre secteur. Cette démarche peut être faite à tout moment de l'année, sous réserve que le point de prélèvement soit déclaré/autorisé par les services de la DDT.

A chaque année son volume

Avec les rotations des cultures, la demande en eau de la sole varie selon les années, et il est important que vous fassiez une demande adaptée à vos besoins. Aucun irrigant n'a un volume attribué fixe, et faire une demande différente une année n'affectera pas celles des années à venir. Pensez donc à diminuer ou à augmenter votre demande.

